



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Énergie: La Confédération signe un contrat pour une troisième centrale de réserve

Berne, 21.02.2023 - La Confédération a signé un nouveau contrat concernant une centrale de réserve, qui sera mise à disposition dès cet hiver 2022/2023. Il s'agit de la centrale thermique existante Thermatel de la société CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA (VS), d'une puissance pouvant atteindre 50 mégawatts (MW). Ainsi, une puissance totale avoisinant les 336 MW pourra être mise à disposition cet hiver via les centrales de réserve.

Le Conseil fédéral renforce l'approvisionnement énergétique de la Suisse par différentes mesures. Outre la réserve de force hydraulique, les centrales de réserve en font également partie. Mi-août 2022, le Conseil fédéral a donné son accord pour des négociations contractuelles correspondantes. Début septembre 2022, le premier contrat a été signé avec GE Gas Power pour une centrale de réserve temporaire à Birr (AG) d'une puissance d'environ 250 MW. Elle sera disponible à partir de fin février/mars 2023 jusqu'en avril 2026 pour injecter du courant de réserve dans le réseau en cas de besoin.

En décembre 2022, la Confédération a signé un contrat avec la centrale thermique existante Cornaux 1 à Cornaux (NE) gérée par Groupe E, une entreprise romande d'approvisionnement en énergie. Cette centrale de réserve d'une puissance allant jusqu'à 36 MW sera mise à disposition jusqu'au printemps 2026.

La troisième centrale de réserve sous contrat jusqu'au printemps 2026 est la centrale à gaz à cycle combiné Thermatel de CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA, qui fonctionne au gaz naturel. Elle fournit pour l'instant une puissance d'environ 40 MW. Après la révision

prévue de la turbine à vapeur, elle atteindra environ 50 MW à partir de septembre 2023. Sur la durée du contrat prévu du 15 février 2023 au 30 avril 2026, les coûts de mise à disposition s'élèvent à environ 21,5 millions de francs en termes de coûts fixes. La centrale ne fonctionnera qu'en cas d'urgence. L'appel sera effectué par Swissgrid, comme pour la réserve de force hydraulique. Le montant des coûts variables, par exemple pour l'acquisition, le transport et le stockage du combustible ou encore l'acquisition des droits d'émission de CO₂, dépendra de l'appel effectif de la centrale de réserve.

Depuis le début des discussions, les autorités locales et cantonales ont été tenues informées par la Confédération et par CIMO. La centrale Thermatel est au bénéfice de tous les permis d'exploitation requis.

Adresse pour l'envoi de questions

Marianne Zünd, responsable Médias et politique, OFEN, 058 462 56 75,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

Liens

[Réserve d'hiver](#)

Auteur

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-93194.html>